



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2019

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Le VINGT DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Etaient présents : Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET, Patricia CALLET, Catherine CHARLOT, Christine FESTAZ, Max JOSSERAND, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Christine MOULIN, Marie-Geneviève MOREAU, Marie-Thérèse REY-DORENNE.

Etaient absents : René COTTAVE, Bernard VIALON, Michel MILLION, Michel ARNOUX qui donne pouvoir à Paul Henri HAUMESSER.

Date de convocation : 13 décembre 2019

Secrétaire de séance : Daniel CHARAMELET Date affichage du compte rendu : 30/12/2019

Ordre du jour :

- DELIBERATION 2019-25 : AFFAIRE FINANCIERE : DECISION MODIFICATIVE 2
- DELIBERATION 2019-26 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SEJOUR SCOLAIRE
- POINTS DIVERS

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre est approuvé.

1/DELIBERATION 2019-25 : AFFAIRE FINANCIERE : DECISION MODIFICATIVE 2

Mme MOULIN, première adjointe, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une modification des crédits ouverts sur le budget primitif de la commune. Elle explique que la Commune doit reverser des taxes d'aménagement pour des abandons ou diminutions de projet. Ces taxes dues par la Commune devaient être lissées tout au long de l'année, mais afin de prévenir tout risque de prescription au 31 décembre 2019, ces taxes ont fait l'objet par l'Etat d'une sortie anticipée du programme de compensation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité le virement de crédits ci-après sur le budget primitif 2019 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318 – Autres Bâtiments publics	4 200.00 €	
D 10226 – Taxe d'aménagement		4 200.00 €

2/DELIBERATION 2019-26 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SEJOUR SCOLAIRE

Par courrier Mme GIBAUD Coralie, Directrice d'école de SAINT-CASSIEN, sollicite une subvention exceptionnelle pour un séjour scolaire à Autrans du 06 au 10 avril 2020, 5 jours au centre « Le Vertaco ».

Ce projet concerne 58 élèves, ceux des trois classes de GS au CM2.

Le prix de revient de ce séjour est de 275 € par enfant, soit 55 € par jour et par enfant, pour 58 enfants : 15 950 € (séjour et transport).

Le Sou des écoles finance ce projet à hauteur de 6 000€ et une vente de chocolat a pu rapporter 896 €.

Le reste à charge est donc de 9 054 €, soit 156 € par enfant.

Pour ne pas que l'aspect financier soit un frein pour les parents, Mme la Directrice sollicite donc une subvention exceptionnelle.

Mr le Maire propose donc à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle à ce projet à hauteur de 25 % du reste à charge, soit 40 € par enfants.

Après délibération le Conseil Municipal décide par une abstention et 11 voix pour :

D'accorder une subvention exceptionnelle au projet de séjour scolaire de 2320 €.

D'inscrire cette dépense au budget primitif 2020.

3/DIVERS

- Christine MOULIN, 1^{ère} adjointe, expose les résultats financiers provisoires de l'exercice 2019
- Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de sonorisation de la Salle des Fêtes. Ces travaux seront réalisés au cours du premier trimestre 2020.
- A la question de M JOSSERAND, M le Maire répond que les illuminations de Noël ont été achetées en 2 fois à la société Décolum. Une première commande en novembre 2018 puis une deuxième en juillet 2019. La société Décolum proposait cet été des rabais intéressants pour écouler son stock, la Commune a profité de cette occasion pour s'équiper à moindre frais.